

EUROCOMMERCIAL PROPERTIES N.V.

CONVOCAATION

Eurocommercial Properties N.V. appelle ses actionnaires et ses porteurs de certificats de dépôt à participer à son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le mardi 3 novembre 2009 à 11 heures à l'Hôtel Amstel Inter Continental, Prof. Tulpplein 1, à Amsterdam, Pays-Bas.

Chaque actionnaire et porteur de certificats de dépôt est compétent, soit en personne, soit par le biais d'une procuration écrite, à participer à l'Assemblée et à s'y exprimer ainsi qu'à exercer son droit de vote, à condition de remplir les conditions fixées dans les statuts. La Société offre aux actionnaires ainsi qu'aux porteurs de certificats de dépôt qui le désirent la possibilité de faire établir une procuration de vote en donnant ses instructions à un tiers indépendant comme cela est décrit dans la disposition IV.3.12 des pratiques d'excellence du Code néerlandais de gouvernance d'entreprise. En l'occurrence, les actionnaires ainsi que les porteurs de certificats de dépôt peuvent donner une procuration de vote à maître J.D. Van Der Beek, notaire à Amsterdam, et/ou tout notaire-stagiaire à l'étude de maître J.D. Van Der Beek. Les porteurs de certificats de dépôt qui souhaitent participer à l'Assemblée -en personne ou le biais d'une procuration- sont priés de bien vouloir, avant le 28 octobre 2009, déposer leurs certificats au bureau de Fortis Bank (Nederland) N.V., Rokin 55 à Amsterdam, Pays-Bas ou en cas de détention de certificats par le biais d'Euronext Paris au bureau BNP Paribas Securities Services 25, quai Panhard et Levassor 75013 Paris, France. Le récépissé ainsi obtenu vaut pour titre d'entrée à l'assemblée. La détention du récépissé confère au porteur l'autorisation d'exprimer son vote selon les conditions d'administration.

L'ordre du jour avec ses notes annexes, les comptes annuels et le rapport du Directoire ainsi le modèle de procuration de vote pour un délégué de pouvoir spécifique ou pour un tiers indépendant sont disponibles pour consultation au bureau de la société au Herengracht 469 à Amsterdam, Pays-Bas (Tel. : +31 20 530 60 30), auprès de Fortis Bank (Nederland) N.V. (Tel. : +31 20 527 2467) et auprès de BNP Paribas aux adresses indiquées ci-dessus et peuvent y être obtenus gratuitement. Ces documents sont en plus disponibles sur le site internet de la Société (www.eurocommercialproperties.com)

Amsterdam, 9 octobre 2009
Le Conseil de Surveillance et le Directoire

COMMUNICATION

Le rapport relatif aux activités de la Fondation d'Administration Eurocommercial Properties pour la période close au 30 juin 2009 est disponible pour consultation au bureau de la Société et au bureau de Fortis Bank (Nederland) N.V. et peut y être obtenus gratuitement. Ce rapport est aussi disponible sur le site internet de la Société. La Fondation d'Administration d'Eurocommercial Properties a pour projet d'exercer le droit de vote attaché aux actions déposées dans ses livres - dans la mesure où il n'y a pas eu de procuration -au regard des résolutions mentionnées dans l'ordre du jour- malgré le fait que ces résolutions puissent modifier les droits attachés aux actions administrées.

Amsterdam, 9 octobre 2009
Le Conseil d'Administration de la Fondation d'Administration Eurocommercial Properties

ORDRE DU JOUR

La dix-huitième Assemblée Générale Ordinaire Annuelle d'Eurocommercial Properties N.V. se tiendra à l'Hôtel Amstel Inter Continental, Prof. Tulpplein 1 à Amsterdam, Pays-Bas, le mardi 3 novembre 2009 à 11 heures. Cette assemblée sera associée à une assemblée des porteurs de certificats de dépôt comme mentionné à l'article 11 des Conditions d'Administration de la Fondation d'Administration d'Eurocommercial Properties.

1. Ouverture

2. Rapport annuel du Directoire

Discussion du rapport annuel du Directoire relatif à l'exercice clos au 30 juin 2009 tenant compte de la conformité au Code néerlandais de gouvernance d'entreprise.

3. Etats financiers*

Discussion et adoption des états financiers de la Société pour l'exercice clos au 30 juin 2009 ainsi que l'affectation du résultat pour l'exercice clos au 30 juin 2009 et possibilité de poser des questions au Commissaire aux Comptes au sujet de son opinion sur les comptes annuels.

4. Dividende*

Détermination du montant et des modalités de paiement du dividende relatif à l'exercice clos au 30 juin 2009.

Le Comité de Surveillance et le Directoire proposent le règlement d'un dividende de 0,178 euros par action ordinaire (soit 1,78 euros par certificat de dépôt) au 30 novembre 2009. Du fait de limitations d'ordre fiscal et autres, la Société proposera aux porteurs de certificats de dépôt l'option de prendre de nouveaux certificats de dépôt provenant de la réserve pour prime d'émission plutôt que des dividendes sous forme de numéraire.

5. Décharge du Directoire*

Décharger le Directoire de sa responsabilité de Direction pour l'exercice clos au 30 juin 2009.

6. Décharge du Comité de Surveillance*

Décharger le Conseil de Surveillance de sa responsabilité de Surveillance pour l'exercice clos au 30 juin 2009.

7. Renomination de Monsieur J.C. Pollock en tant que membre du Conseil de Surveillance*

Le Comité de Surveillance et le Directoire proposent de renommer Monsieur J.C. Pollock en tant que membre du Conseil de Surveillance. Monsieur J.C. Pollock se retirant par rotation et étant éligible, se propose pour une réélection à compter du 3 novembre 2009 et ce pour une période de quatre ans. Rapport joint en annexe II à cet ordre du jour.

8. Rémunération du Conseil de Surveillance*

Le Comité de Surveillance et le Directoire proposent de fixer la rémunération des membres du Comité de Surveillance comme exposé dans le rapport de rémunération 2008/2009, rapport joint en annexe I à cet ordre du jour.

9. Rémunération du Directoire*

Le Comité de Surveillance et le Directoire proposent de fixer la rémunération des membres du Directoire comme exposé dans le rapport de rémunération 2008/2009 et proposent la politique de rémunération de la société exposée dans le rapport de rémunération 2008/2009, rapport joint en annexe I à cet ordre du jour.

10. Reconduction du Commissaire Aux Comptes*

Reconduction d'Ernst & Young Amsterdam dans ses fonctions de Commissaire Aux Comptes de la société pour l'exercice en cours.

11. Délégation de pouvoir pour l'émission d'actions et/ou pour les droits sur ces actions*

Prolongation de la délégation existante, donnée à l'Assemblée des porteurs d'actions prioritaires arrivant à expiration le 30 novembre 2011, conformément aux Articles 96 et 96a du Livre 2 du Code Civil néerlandais de pouvoir décider des émissions d'actions, de droits de souscription d'action et de limiter ou de retirer les droits de préemption pour le montant limité à la différence entre (i) le nombre total d'actions prévu par le capital autorisé et (ii) le nombre d'actions émises ou d'options existantes. Il est proposé de prolonger ce pouvoir pour la période allant jusqu'au 30 novembre 2012 et de l'appliquer mutatis mutandis des ventes et transferts sur les rachats d'action et les certificats de dépôt aux porteurs en cours. Des informations complémentaires sont données dans l'annexe III attachée ci-après.

12. Délégation de pouvoir de rachat d'actions et/ou de certificats de dépôt*

Prolongation jusqu'au 31 décembre 2010 de l'autorisation existante donnée au Directoire d'acquérir au nom de la société, conformément à l'Article 98 du Livre 2 du Code Civil néerlandais, des actions payées intégralement ou des certificats de dépôt dans la limite de 10% du capital social émis pour un prix égal ou variant entre la valeur nominale et la valeur la plus élevée entre la valeur d'actif net prévalant et le cours de Bourse prévalant. Des informations complémentaires sont données dans l'annexe III attachée ci-après.

13. Autres points

14. Clôture

* points soumis à vote

Amsterdam, le 9 octobre 2009